



Politique 2: Vision, Mission, Valeurs et Objectifs

Vision

Le Centre de formation Cochrane-Iroquois Falls, de concert avec ses partenaires et autres fournisseurs de services, vise à assurer l'épanouissement global des francophones et des francophiles de la communauté.

Mission

Le Centre de formation Cochrane-Iroquois Falls offre à la collectivité des services de formation de qualité fondés sur une approche axée sur le client, laquelle contribue à la prise en charge et au mieux-être des individus, des familles et des groupes, surtout ceux les plus en besoin.

Valeurs

Les valeurs du Centre de formation Cochrane-Iroquois Falls constituent les éléments qui, avec la mission et la vision, doivent continuellement guider ses membres lors de la prise de décision et dans le déroulement de leurs tâches. Elles servent de credo pour tous les employés du Centre.

1. Le respect de la personne et de sa culture

Le Centre vise à être un organisme exempt de tout préjugé. Tant dans ses opérations que dans ses rapports avec ses partenaires et avec le public, le Centre agit en reconnaissant la dignité et la valeur de chaque personne. Il lui assure ses droits et un traitement juste et équitable.

Au niveau de la clientèle: Il cherche à instaurer un climat de respect et de compréhension mutuels adapté aux réalités socio-économiques et culturelles de chaque individu de la communauté. Ainsi, aucune discrimination à l'égard de la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, l'état familial ou un handicap n'est tolérée.

Au niveau du personnel: Les membres du personnel du Centre agissent de manière honnête et de bonne foi entre eux et dans leurs rapports avec la clientèle, la communauté et les organismes.

2. L'approche globale

Le Centre croit qu'il faut tenir compte de la complexité des éléments qui structurent le bien-être d'une personne. Il offre donc des services de formation de qualité qui favorisent le développement complet de la personne, et ce, en collaboration avec les agences et les pourvoyeurs de services



Cochrane ~ Iroquois Falls

communautaires. Le résultat imminent sera l'épanouissement de la personne au sein de sa communauté vivante.

3. La collaboration

Le Centre opère en harmonie avec la communauté. Il cherche à favoriser la collaboration entre les agences pour assurer la meilleure intervention possible auprès de ses clients. Cette collaboration est fondée sur le respect de la personne et se manifeste par une attitude et un comportement accueillants et par des gestes concrets de coopération. Cet esprit de collaboration imprègne toutes les activités internes et externes du Centre.

4. L'autonomie

Dans leurs interventions, le personnel du Centre vise constamment l'autonomie de la personne et de la communauté. La cliente ou le client est habilité à prendre sa situation en charge et à se doter de ressources pour l'améliorer.

5. L'imputabilité

La délégation des fonctions est claire et précise. Elle permet de développer le sens des responsabilités et d'imputabilité de la part du personnel. Afin de rendre compte de ses actions et d'augmenter sa crédibilité, le Centre fait preuve de transparence dans l'ensemble de sa gestion et dans son processus de décision. Il maintient une communication régulière avec toutes les composantes de la communauté qu'il dessert.

6. L'accessibilité

Le Centre veille à assurer à sa clientèle l'accès égal et équitable à des services de qualité. Il tente donc d'offrir à tous les individus les mêmes ressources et les mêmes possibilités pour réaliser pleinement leur potentiel.

7. La qualité de l'action

Le personnel fait preuve d'une implication constante dans les activités du Centre. Chacun des membres se préoccupe du mieux-être de chaque client et donne le meilleur de soi-même afin d'assurer la qualité dans les services offerts par l'organisme.

8. La participation communautaire

Le Centre de formation croit que les gens, tant les individus que les groupes, constituent une ressource importante visant la croissance socio-économique et culturelle de la communauté. Il crée donc un climat favorable à la participation des clients, des agences communautaires et d'autres pourvoyeurs de services dans le but de mieux cerner les problèmes et les défis pour enfin



Cochrane ~ Iroquois Falls

trouver les meilleurs moyens pour y répondre. Par ailleurs, le Centre prend une part active aux activités de la communauté, afin d'en comprendre mieux les besoins à mesure qu'ils évoluent.

9. La confidentialité

Toute personne, tant le personnel que la clientèle du Centre, a droit à la confidentialité. Puisque, de par la nature des opérations du Centre, certaines personnes pourraient avoir accès à des renseignements de nature confidentielle, il est essentiel de maintenir la confidentialité dans toutes les activités.

Objectifs

1. Offrir des services de formation accessibles à tous les francophones et fondés sur les attentes et les besoins des particuliers;
2. Garantir un service de qualité en s'assurant que les clients sont servis en temps opportun par un personnel renseigné, compétent, dévoué qui les traite de façon équitable et courtoise;
3. Répondre aux besoins toujours changeants de la région définie;
4. Offrir des activités et des services de formation ayant comme but d'encourager la clientèle à prendre en charge sa situation dans le but de fertiliser son mieux-être physique, émotif, économique et social;
5. Offrir un service fondé sur un modèle de coordination communautaire visant la personne entière, en intégrant les services d'emploi et les services socio-communautaires;
6. Saisir et implanter les priorités d'ordre communautaire dans le domaine des services de formation en participant activement au processus local de planification et de coordination;
7. Permettre aux clients de bénéficier des services et des mesures de soutien dont ils ont besoin pour rencontrer leurs objectifs en matière d'éducation, d'employabilité et d'autonomie;
8. Revendiquer des modèles d'intervention qui reflètent les valeurs, la vitalité et la viabilité de la collectivité en général.

Adoptée et Révisée le 9 septembre, 2015